

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage : 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-11-118

Objet : Service périscolaire communal pour la saison d'hiver 2020-2021

Rapporteur : Corine Falcoz, Adjointe au Maire.

Suite à l'expérience des deux années précédentes répondant à la demande des parents d'élèves relative à la mise en place d'un service de garderie périscolaire communale le matin de 7h45 à 8h20, durant la saison d'hiver, il est proposé de renouveler la mise en place de ce service public communal comme suit :

➤ un temps d'accueil, durant la saison d'hiver soit du 23 décembre 2020 au 16 avril 2021, assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20, afin de répondre à l'attente légitime des parents ; ce service public communal s'effectuera à l'école de Valloire dans la salle n°5.

Pour cet accueil communal, la tarification journalière serait identique à celle proposée par la CCMG pour l'accueil périscolaire en saison soit :

Un règlement intérieur afférent à la mise en œuvre de ce service public communal va être repris pour cet hiver.

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020



ID : 073-217303064-20201126-20_11_118-DE

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 17 novembre 2020,

Oui l'exposé de Madame Falcoz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de mettre en place en saison d'hiver, soit du 23 décembre 2020 au 16 avril 2021, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20,
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce service public communal,
- d'adopter les tarifs de ce service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce service public communal.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

Valloire, le 30/11/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX.

